

# Commune de ROCHEJEAN

## Compte rendu conseil du 08 Juin 2020

**Ouverture de la séance à 20H 30 à la salle des fêtes. Le conseil est ouvert au public dans la limite de 15 personnes.**

**Présents :** Mr Éric PENZES, Mr Pierre PASSARD, Mr Martial CREVOISIER, Mr Benjamin MEYER, Mme Florence SCHIAVON, Mme Maryline VAUCHY, Mr Loïc ESPOSITO, Mr Jérôme DUBUS, Mr Jimmy THOMET, Mr Bertrand THOMET, Mr Mathieu ROUSSELET, Mme Ségolène FOULQUIER, et Mme Hélène DAVID.

**Absent excusé :** , Mr Sébastien SAUTEREAU.

**Procuration :** Mr Sébastien SAUTEREAU donne procuration à Monsieur Éric PENZES.

### **Secrétaire du Conseil :**

Madame Florence SCHIAVON est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Affaire 2020- 05 - 01

### **Approbation du procès verbal du CM du 25 mai 2020**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 25 mai 2020.

**Le conseil municipal, à l'unanimité** valide le procès-verbal.

Monsieur Éric PENZES rappelle aux élus leurs fonctions et lit la charte de l'élu local.

Affaire 2020 - 05 - 02

### **Mise en place des commissions communales**

Afin de mettre en place le fonctionnement de la commune, un ensemble de commissions communales est mis en place afin de réunir des groupes de travail sur des thèmes spécifiques :

#### **URBANISME et SECURITE :**

- Mme Florence SCHIAVON,
- Mme Maryline VAUCHY
- Mr Loïc ESPOSITO,
- Mr Jimmy THOMET,
- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Benjamin MEYER
- Mr Sébastien SAUTEREAU

#### **BATIMENTS et PATRIMOINE :**

- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Martial CREVOISIER,
- Mr Jimmy THOMET,
- Mr Benjamin MEYER,
- Mr Pierre PASSARD
- Mme Florence SCHIAVON,

- **BUDGET et GESTION DES BAUX**

- Mme Florence SCHIAVON,
- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Jérôme DUBUS,
- Mme Maryline VAUCHY,
- Mr Benjamin MEYER,
- Mr Jimmy THOMET,
- Mr Martial CREVOISIER
- Mr Pierre PASSARD.

- **EAUX et FORETS :**

- Mme Florence SCHIAVON,
- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Jérôme DUBUS,
- Mr Jimmy THOMET,
- Mr Martial CREVOISIER,
- Mr Pierre PASSARD,
- Mr Benjamin MEYER.

- **COMMUNICATION Interne et Externe :**

- Mr Benjamin MEYER,
- Mme Hélène DAVID,
- Mme Segolene FOULQUIER
- Mme Florence SCHIAVON,
- Mr Jérôme DUBUS,
- Mme Maryline VAUCHY

- **GESTION ECOLE ET PERISCOLAIRE:**

- Mr Benjamin MEYER,
- Mr Mathieu ROUSSELET,
- Mr Loïc ESPOSITO,
- Mme Ségolène FOULQUIER,
- Mme Maryline VAUCHY

- **VIE ASSOCIATIVE :**

- Mr Benjamin MEYER,
- Mr Mathieu ROUSSELET,
- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Sébastien SAUTEREAU,
- Mme Maryline VAUCHY
- Mr Pierre PASSARD.

- **FETES ET CEREMONIES :**

- Mme Florence SCHIAVON,
- Mr Martial CREVOISIER,
- Mme Maryline VAUCHY,
- Mme Hélène DAVID
- Mr Benjamin MEYER
- Mr Jimmy THOMET
- Mr Pierre PASSARD

- **SANTE ET SOLIDARITE :**
- Mr Mathieu ROUSSELET,
- Mme Ségolène FOULQUIER,
- Mr Bertrand THOMET
- Mr Pierre PASSARD.

- **AGRICULTURE. TOURISME et VIE ECONOMIQUE.**
- Mr Bertrand THOMET,
- Mr Martial CREVOISIER
- Mr Jimmy THOMET
- Mr Jérôme DUBUS,
- Mme Maryline VAUCHY,
- Mr Mathieu ROUSSELET,
- Mr Sébastien SAUTEREAU
- 

**Le conseil municipal, à l'unanimité** accepte la composition de l'ensemble de ces commissions

Affaire 2020 - 05- 03

**Election de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres ( CAO) est chargée d'attribuer les marchés en procédure formalisée.

Mr le Maire demande que les candidats se présentent pour postuler à cette commission,  
Pour les membres à voix délibératives, les candidats sont :

- Le maire : MR Eric PENZES
- Les trois membres titulaires :
  - Mme Florence SCHIAVOIN
  - Mr Bertrand THOMET
  - Mr Benjamin MEYER
- Les trois membres Suppléants :
  - Mr Martial CREVOISIER,
  - Mr Pierre PASSARD
  - Mr .Jimmy THOMET

Le conseil est sollicité pour élire cette liste de candidats comme membres à voix délibératives à la commission d'appel d'offres.

**Le conseil municipal, à l'unanimité** valide l'élection de cette liste.

Il est rappelé que dans cette commission réglementée, il est parfois appelé des membres à voix consultatives :

- Un ou plusieurs membres du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation l'impose ou si les travaux sont subventionnés par l'état
- Des personnalités désignés par le président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- Sur invitation du président de la CAO, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence

Affaire 2020 - 05 - 04

### **Désignation des représentants de la commune**

Afin de représenter la commune de Rochejean auprès des instances extérieures à la vie du village, il est demandé aux membres du conseil municipal de poser candidature en tant que délégué ou suppléant :

Pour les instances suivantes, il est proposé au conseil :

- ⇒ **SIEL** 2 délégués : Mme Florence SCHIAVON et Mr Loïc ESPOSITO.
  - 2 suppléants : Mme Maryline VAUCHY et Mr Jimmy THOMET.
- ⇒ **COFOR** 1 délégué : Mr Jérôme DUBUS
- ⇒ **Défense** 1 délégué : Mr Eric PENZES
- ⇒ **Sécurité routière** 1 délégué : Mr Éric PENZES
- ⇒ **PNRHJ** 1 délégué : Mr Jérôme DUBUS
- ⇒ 1 suppléant : Mme Florence SCHIAVON
- ⇒ **Syndicat des eaux de Joux** : 1 délégué :: Mr Bertrand THOMET
  - et 1 suppléant Mme Maryline VAUCHY
    -
- ⇒ **Commission des impôts** (Proposition envoyée au service des Impôts)
- ⇒ Mr Eric PENZES
- ⇒ Mr Bertrand THOMET
- ⇒ Mme Florence SCHIAVON  
Mme Maryline VAUCHY,  
Mr Jérôme DUBUS  
Mr Benjamin MEYER.  
Mr Jean Claude RAGUIN  
Mr Michel RAGUIN  
Mr Jean Yves SAILLARD  
Mr Gérard EPENNOY  
Mme Crystelle HERMANN  
Mr Michel PARRAUD  
Mr Laurent RAGUIN  
Mr Olivier ROUSSELET  
Mme Catherine AVISSEAU  
Mr Thierry MARTIN  
Mme Angélique VOUE  
Mr Olivier REFFET  
Mr Jacques RICHARD  
Mme Monique PASSARD  
Mr Guy TREAND  
Mr Claude JACQUIN  
Mme Marie MESNIER  
Mme Pascale RAGUIN
- ⇒ **CNAS** 1 délégué : Mme Florence SCHIAVON.

Mr le Maire demande aux élus de voter cette liste de délégués et suppléants pour la commune de Rochejean.

**Le conseil municipal, à l'unanimité** accepte cette liste.

Rappel : La commune de Rochejean dispose de 2 places de délégué à la communauté de commune. Normalement ces délégués sont nommés dans l'ordre du tableau (le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint) il n'y a pas de suppléant

Affaire 2020 - 05 - 05

### **Captage de la source de Maître Henri**

Pour faire suite à la réunion du 04 octobre 2019 entre l'ARS et la commune de Rochejean, il a été constaté que l'eau brute de la source Maître Henri présente une qualité satisfaisante. Afin de pouvoir relier cette source au réseau d'eau potable de la commune, il est nécessaire de délimiter un périmètre de protection autour de cette source.

Ce dispositif nécessite de modifier les parcelles C296, C297 et C265.

Il est présenté, au conseil, les documents de l'Agence régionale de santé.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver le lancement de l'enquête publique.

Dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages « Maître Henri » :

Le conseil doit se prononcer pour :

- Adopter la proposition technique concernant la délimitation de protection et les prescriptions associés ;
- Adopter le dossier d'enquête publique ;
- Solliciter auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Mr le maire procède au vote de cette délibération.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**, adopte la proposition technique concernant la délimitation de protection et les prescriptions associés, adopte le dossier d'enquête publique, et sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'ouverture d'une enquête publique.

Affaire 2020 - 05 - 06

### **Demande de Monsieur Pierre PASSARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre PASSARD de se mettre à l'écart des débats et du vote concernant cette délibération.

Monsieur Eric PENZES expose la demande de l'entreprise PASSARD de Rochejean En raison de l'incendie du dépôt de Monsieur Pierre PASSARD aux Longeville Mont-d'Or , ce dernier sollicite la commune de Rochejean pour occuper partiellement le domaine public derrière l'atelier de son entreprise. Demande permettant d'installer une structure modulaire de stockage.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'accord d'une convention d'occupation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix**, accorde l'occupation du domaine public suivant une convention établie pour une durée de 2 ans renouvelable.

Affaire 2020 - 05 - 07

### **Prêt relais**

Monsieur Pierre PASSARD réintègre les débats et la délibération.

Dans le cadre du financement du Péricolaire, le FEADER ( Fonds EUROPEEN ) a attribué à la commune de Rochejean un montant de subvention à hauteur de 108 065,60€.

A ce jour cette subvention n'a pas été encore versée au Trésor Public pour le compte de la commune.

Pourtant, la commune a réglé l'ensemble des factures concernant le projet du Périscolaire. Ce montant de 108 065.60€ manque actuellement dans la trésorerie de la commune. Pour cela, il est judicieux de recourir à un financement relais auprès des organismes financiers à taux monétaires, très bas en ce moment, afin de ne pas pénaliser la commune dans son fonctionnement.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour solliciter ce financement relais.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,** est favorable pour recourir à un financement relais de 108 000 euros en avance de la subvention FEADER

**Fin de conseil municipal à 22h50**